

Barème honoraires 2023

■ Transaction :

Habitation / Bureaux / Terrains	Honoraires
Moins de 30 000 €	Forfait de 2 500 € TTC
De 30 001 € à 75 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 75 001 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 350 000 €	6 % TTC
Plus de 350 001 €	5 % TTC
Terrains	10 % TTC avec Forfait Minimum de 1500€

** Les honoraires sont basés sur le montant de la transaction et sont à la charge du vendeur. Dans le cadre d'une vente inter-agence, les honoraires sont ceux du mandat d'origine. Les honoraires peuvent être diminués lors d'une phase de négociation. Le taux de TVA en vigueur est de 20.00 %.*

■ Location :

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	6 % TTC du loyer annuel Hors Charges
Etat des lieux (entrant / sortant)	2€/m ² TTC (avec un minimum de 100€ TTC)
Location de garage	Forfait de 75€ TTC
Location de local professionnel	10 % HT du loyer annuel encaissé

■ Gestion locative :

Frais mensuel de gestion	7.20 % TTC du loyer + charges mensuelles encaissées
--------------------------	---

** Le barème est dégressif suivant le nombre de lot par propriétaire.*

■ Estimation :

Estimation de votre bien	Forfait 180 € TTC
--------------------------	-------------------



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960

Agence de la Provence
16, bis avenue d'aygu 26200 Montélimar
Contact au 04 75 00 60 50
contact@immobilier-laprovence.com

